

tits Etats. Et cependant des auteurs français de renom se plaignent de l'incohérence et du laisser-aller qui seraient la marque de maints textes législatifs, gros de controverses latentes.

Chez nous, en revanche, le concours du Parlement, lorsqu'il s'exerce à bon escient par un nombre d'hommes restreint qui prennent la peine d'étudier les problèmes dont ils discutent, peut avoir son utilité.

Mais alors qu'attend-on pour doter enfin le pays de réformes qui se sont avérées nécessaires depuis des décennies ?

L'automne fait ses débuts.

Aux brumes de novembre nous retrouverons un Parlement loquace, patoisant, non repentant, s'occupant de toutes choses, même de tâches qui ne le regardent guère, hormis la mise en œuvre des moyens qui nous apporteraient enfin le renouvellement de textes désuets, rajeunissement qui est dans les vœux de tous et dont la réalisation défie les bonnes volontés.

La démocratie serait-elle donc condamnée à piétiner, à travailler au ralenti, à une allure de char mérovingien, là surtout où il y va des intérêts de base dont l'heureux équilibre gouverne les nations : des intérêts de la famille, cellule de la vie en société ?

J'entends bien qu'on rejettera, une fois de plus, la responsabilité de ces navrants retards sur le Conseil d'Etat. La haute corporation a bon dos. A l'aide d'un personnel numériquement faible, dont le recrutement se complique encore des ingérences politiciennes (ce qui est loin d'être une garantie des choix appropriés à la nature de cette délicate fonction), elle donne une partie importante de son temps aux affaires publiques et fournit une somme de travail — souvent de qualité — qui devrait inciter nos parlementaires à en faire autant.

Attendons la suite, sans nous faire trop d'illusions !

Paul Eyschen n'aurait pas assisté impassible à une carence législative aussi regrettable : déficience que j'ai plus d'une fois dénoncée et contre laquelle je m'élève une fois de plus.

Mais, ne sommes-nous pas tous responsables de cet état de choses ?

Chaque pays a le Parlement qu'il mérite.

Cependant, comment faire comprendre aux masses séduites par le mirage des promesses électorales que dans les champs du pouvoir il y a autre chose encore que la satisfaction des intérêts matériels ; qu'il y a des limites à l'action étatique, de plus en plus dispendieuse ; que leur bien-être doit être en premier lieu le fruit de leur propre action et qu'en dernière analyse n'est pas leur ami celui qui les égare dans les voies de la facilité et du moindre effort ?

Hélas ! le fond de crédulité immanent à la multitude est insondable.

Sur ce thème fameux, Gustave Lebon, dans « la Psychologie des foules », a écrit des pages définitives.